

Jeunes, alcool et société

DANS LE RESPECT DE L'ÉTIQUETTE...



JE SUIS RECOMMANDÉ
AVEC LA VIANDE
ROUGE ET LE FROMAGE
MAIS DÉCONSEILLÉ
POUR LA FEMME
ENCEINTE ET LES ÉCLÉS
...

...

CHS

L'objectif de ce dossier n'est pas de présenter une énième campagne de prévention ou de moralisation, mais de poser des questions pour lancer une réflexion commune sur nos pratiques concernant la gestion de l'alcool lors de nos rencontres, et d'apporter quelques clés aux responsables d'unité et directeurs de camp qui nous ont alertés sur certaines conduites. Pendant nos activités, lors d'un camp ou d'une formation (stages, week-ends Tremplin ou RU...), il n'est pas rare que les responsables ou les formateurs partagent un moment festif, le soir après la réunion ; il n'est pas rare qu'ils boivent alors quelques verres... Il n'est pas rare non plus qu'ils veillent ainsi une partie de la nuit, pour enchaîner sur une nouvelle journée d'activités ou de formation le lendemain. Le plaisir des bénévoles est une composante essentielle de leur engagement : oui, ils militent pour faire grandir les jeunes, mais la joie qu'ils en retirent est aussi liée à ces moments de partage et de convivialité. Pouvoir profiter ensemble et

décompresser après une journée généralement très chargée, n'est-ce pas indispensable ? Bien sûr, il y a une différence entre partager un verre et être saoul : nous restons responsables de nos jeunes, même la nuit. Nous devons pouvoir réagir en adulte à tout moment. C'est pourquoi les équipes s'interdisent l'ébriété, règle qui est parfois formalisée dans le projet pédagogique. Pour autant, la frontière peut être parfois mince entre la gaieté et l'ivresse. En équipe, tout comme dans l'association, on peut questionner notre rapport à l'alcool : que nous apporte-t-il ? Est-il incontournable ? Notre engagement ne peut-il pas aussi passer par un changement de nos habitudes de consommation pour accomplir au mieux nos missions éducatives ? Préférons-nous notre plaisir du soir ou notre présence active la journée ? Nos équipes sont-elles d'abord des bandes de potes ou des éducateurs ? Autant de questions volontairement provocantes. Autant de questions qu'il faut se poser ensemble, avant, plutôt que de devoir gérer ensuite les « c'est évident », finalement pas si évidents...

La Commission des revues

Comment gérer l'alcool lors des camps et des week-ends ?

L'alcool en accueil de mineurs est quelque chose qui peut être assez mal vu...

Dans la majorité des groupes, les responsables se permettent quelques minutes ou heures de tranquillité le soir avec une certaine quantité d'alcool. D'autres se l'interdisent complètement. Comment gérer ainsi l'alcool lors des week-ends et des camps alors que nous devons aussi gérer des enfants ?

L'alcool, oui mais avec modération...

... Et seulement lors du 5^e repas : pas d'alcools forts tels que la vodka et le whisky, et encore moins lorsque les enfants sont là ! Eh oui, nous ne sommes pas là pour oublier la totalité de notre soirée, se rendre malade ou ne plus savoir gérer les enfants. On doit leur montrer l'exemple et les guider dans leur

évolution. Quelques bières (une par responsable) et du cidre, c'est suffisant pour se détendre... mais ce n'est pas obligatoire ! Il faut rester maître de ses décisions et de ses actions en toutes circonstances : nous devons savoir répondre aux besoins des enfants immédiatement en journée, en soirée et lors du 5^e si besoin est.

S'amuser autrement

Un 5^e repas sans alcool, c'est possible aussi ! Les week-ends proposés sont principalement à destination des enfants et non des responsables - leur objectif n'est pas d'organiser une soirée entre amis. Lors de ces 5^e, nous effectuons des réunions et profitons d'un bon moment ensemble, mais pourquoi ne pas le faire autour d'un jeu de société ou d'une petite conversation avec un jus de fruit ou un soda ? Et puis, comme on le dit, « sans alcool, la fête est plus folle » ! Rendez-vous en page 17 pour découvrir notre suggestion !

Rappel du cadre réglementaire

Code de la santé publique, Article L 3342-1 : « La vente des boissons alcooliques à des mineurs est interdite. L'offre de ces boissons à titre gratuit à des mineurs est également interdite dans les débits de boissons et tous commerces ou lieux publics. »

Attention à la loi

L'alcool lors des week-ends ou des camps, ce n'est pas glorieux, mais en tout cas ce n'est JAMAIS pour les enfants ! Ils sont mineurs, c'est interdit par la loi ! Cela est aussi bien valable pour les Éclaireurs que pour les Aînés !

Rachel Latrech

Responsable d'unité Éclaireurs du groupe d'Ivry-sur-Seine (94)



Il faut le reconnaître la présence d'alcool lors de certaines de nos activités ne date pas d'aujourd'hui. Routes Nouvelles est partie à la rencontre d'Yvon Bastide, Président de l'Association pour l'histoire du scoutisme laïque, pour qu'il nous éclaire de son expérience, de son vécu à une époque où la société tenait déjà un double discours.

Histoire du scoutisme laïque

Tout au long de l'histoire de notre Mouvement, pouvons-nous trouver des informations ou des directives concernant l'usage de l'alcool lors des activités ?

Yvon Bastide : Ta question peut s'interpréter de deux façons : « existe-t-il des documents sur le sujet » ou « comment se vivaient les activités de ce point de vue » ? À la première question, je ne peux répondre qu'à partir d'un inventaire de mes lectures : je n'en ai pas trouvé (ce qui veut dire qu'il en existe peut-être, mais qu'elles ne sont pas très nombreuses ou évidentes). Et pour la seconde, je ne peux me référer qu'à ce que j'ai vécu...

Ce que j'ai vécu, et je ne pense pas être le seul, se situe dans un double contexte : celui de la société et celui du scoutisme. Il faut les distinguer !

Qu'en était-il de la société ?

Y.B. : La société semblait (et semble toujours d'ailleurs) être prise entre deux éléments contradictoires : d'une part, le vin était très largement produit - et bien vu - dans notre pays (la déclaration de Louis Pasteur « Le vin est la plus saine et la plus hygiénique des boissons » le prouve) et, d'autre part, l'alcoolisme faisait des ravages qu'il fallait combattre. J'ai également le souvenir de grands panneaux, installés dans les classes de l'école primaire, comparant un foie « sain » à un foie « alcoolique ». Autrement dit, tout le monde était installé dans une situation « médiane » : buvons du vin, mais pas trop ! Et il n'existait pas alors de substituts plus ou moins chimiques qui, par la suite, ont progressivement trouvé leur place...

Suite page 14 ●●●

Vues d'ailleurs

D'autres associations « scoutes » ont dû prendre position concernant la consommation d'alcool, au vu des excès observés dans certains de leurs groupes. Voici un aperçu des pratiques de nos voisins.

Les EEUdF face aux comportements à risques et aux conduites addictives

« Une exigence : vivre notre Projet Éducatif, « pour des enfants, des adolescents et des adultes épanouis et libres de leurs choix. »

Les Éclaireuses et Éclaireurs Unionistes de France (EEUdF), mouvement d'éducation, ont des principes clairs face à la consommation de substances aux effets psychotropes et/ou pouvant aboutir à une dépendance :

- Scouts, nous mettons en œuvre notre projet à travers des temps de vie collective, et nous privilégions la simplicité volontaire au cours de nos activités. Nous affirmons que nous avons plaisir à nous réunir sans boire d'alcool ou fumer. Nous n'utilisons qu'avec mesure les technologies de communication ou de détente (les téléphones portables, baladeurs, tablettes...) afin de ne pas nuire aux relations humaines qui sont la base de l'apprentissage de la vie en groupe.
- Notre Loi scoute cite le respect de son corps et de sa santé comme une valeur essentielle. L'idéal de vie qu'elle propose n'est pas compatible avec la perte de liberté qu'impose la consommation de substances addictives aux effets néfastes sur la santé, et les risques induits par la consommation d'alcool ou de drogues.
- Nous affirmons que le dialogue est indispensable sur le sujet des conduites addictives, alors que nous évoluons dans une société où elles sont courantes. L'adolescence est une période charnière de la vie,



SE PASSER DE L'ALCOOL AU SEIN DES EEUdF

L'alcool, produit addictif, a des effets directs sur les capacités et le comportement des personnes : même pour les adultes, sa consommation ne va pas dans le sens des buts et des valeurs portés par le scoutisme. Fidèles à nos ambitions et conformément à la réglementation, nous ne servons aucune boisson alcoolisée, même de faible degré, aux enfants à notre charge. Cette règle s'applique lors de séjours en France comme à l'étranger, et vaut pour les activités en autonomie, quel que soit l'âge des jeunes. Le Mouvement appelle ses membres majeurs à vivre volontairement cette même restriction en ne consommant pas d'alcool dans le cadre des activités unionistes, qu'ils soient ou non en charge de mineurs. En tout état de cause, l'association ne prend pas en charge l'achat d'alcool pour le mettre à disposition gratuitement sur ses activités. Enfin, il est rappelé que le fait d'être en état d'ivresse sur une activité unioniste peut entraîner des sanctions telles que prévues par le règlement intérieur. L'état d'ivresse d'un responsable dans le cadre d'une activité accueillant des mineurs, qu'il ou elle soit ou non directement en charge de ceux-ci, est une faute grave pouvant conduire à l'exclusion de son auteur.

.....

durant laquelle les jeunes se mettent tout particulièrement en danger en s'essayent à de nouvelles expériences.

Les EEUdF ont une responsabilité et la conviction d'avoir un rôle éducatif à jouer face aux consommations de substances psychotropes et aux addictions. À ce titre, le Mouvement entend rappeler quelle est la législation en vigueur et poser un certain nombre de règles de vie communes, ambitions fortes qui s'imposent à toutes et à tous dans le cadre des activités de l'association.

L'association propose en complément de ce texte des guides pratiques pour l'organisation des événements et des activités unionistes. Elle met à disposition des outils pour sensibiliser les jeunes et les aider à se positionner vis-à-vis des comportements addictifs et de la consommation d'alcool et de drogues, et un accompagnement des responsables dans la gestion des comportements et attitudes des jeunes qu'ils encadrent (transgressions, conduites addictives, etc.). Dans tous les cas, les cadres locaux, régionaux et nationaux veillent à soutenir et orienter les enfants, jeunes ou adultes qui expriment une demande d'aide face à leurs addictions.

Les EEUdF

Extrait de l'annexe 3 du compte-rendu du Conseil d'administration des 15 et 16 mars 2014

Suite page 16



Les Scouts « belges » se positionnent par rapport aux produits psychotropes

En tant que mouvement éducatif, nous voulons participer à la lutte contre la banalisation de l'utilisation de produits dangereux pour tous. Le développement du jeune s'accompagne souvent d'essais et d'erreurs, que nous nous devons de gérer comme tels. Lorsque notre mouvement rencontre des problèmes de consommation, nous faisons le choix de les affronter sans nous séparer d'emblée de l'animateur ou du scout concerné, même s'il faudra peut-être finalement s'y résoudre. La consommation de produits psychotropes n'est pas autorisée dans nos sections. Toutefois, nous faisons le constat que la société belge a adopté de longue date l'alcool comme drogue sociale, autorisée par la loi belge à partir d'un certain âge, malgré les risques élevés pour la santé et la dépendance forte qui peut se développer. Dans ce cadre, le développement d'un homme autonome et libre, conscient et critique ne peut faire l'économie d'une certaine éducation à l'alcool.

Sensibiliser enfants et adolescents...

Le mouvement souhaite dès lors éduquer à une consommation responsable et modérée tout en portant le message que l'alcool n'est pas un élément indispensable pour faire la fête. Dans ce cas :

- elle doit avoir lieu dans un cadre défini, idéalement en cogestion par le groupe ;
- dans le respect de la loi belge ;
- les parents des jeunes devront en être informés.

Il n'est évidemment pas acceptable que chaque scout se sente en droit d'exiger une consommation personnelle. Nous encourageons chaleureusement les groupes qui décideraient de s'abstenir de consommer de l'alcool tout en attirant leur attention sur la nécessité d'expliquer ce choix et de ne pas transformer l'alcool en un sujet tabou.

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES ADAPTÉS À CHAQUE ÂGE

Les Scouts proposent sur leur site Internet - www.lesscouts.be - rubrique Télécharger « Alcool et produits psychotropes » des outils pédagogiques et de formation adaptés à chaque âge, que nous vous invitons à découvrir et à utiliser sans modération ! Au programme : kit d'animation et de formation, jeux, enquêtes... quelques exemples ci-contre.

Nous invitons également nos animateurs à éviter de servir des boissons non alcoolisées mais dont le conditionnement vise à créer une forme d'attrance pour l'alcool (faux cidres, fausses bières, etc.).

... mais aussi les animateurs et cadres du Mouvement

Dans les circonstances où ils ont une responsabilité à exercer vis-à-vis des jeunes, les adultes du mouvement se doivent d'être en permanence en pleine possession de leurs moyens. Des études scientifiques établissent que les réflexes des individus diminuent grandement avec le taux d'alcoolémie. Certes, chaque individu réagit différemment à l'alcool en fonction, notamment, de ses caractéristiques corporelles et de l'habitude qu'il a d'en consommer. Mais toutes les études montrent qu'un des premiers effets d'une consommation, même légère, est l'altération de la capacité de conscience de son état. Nous adoptons comme limite, un taux maximum de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang qui est la norme généralement acceptée par la communauté scientifique.

Un staff est responsable de ses scouts 24h sur 24, que les scouts soient ou pas physiquement présents à côté d'eux ! Les cadres locaux et fédéraux sont responsables des animateurs 24h sur 24 pendant les temps d'unité, les formations et les événements fédéraux. Leur rôle est de vivre et faire vivre cette position du mouvement sur l'alcool et les produits psychotropes. Les intendants et les invités à un camp ou à une activité scout ont, qu'ils le veuillent ou non, une responsabilité vis-à-vis des jeunes, ne fut-ce que par l'exemple d'adulte qu'ils donnent. Ils doivent dès lors respecter, en toute circonstance, les règles qui s'appliquent aux animateurs et aux cadres.

Dans les circonstances scoutées où ils n'exercent pas une responsabilité directe vis-à-vis des jeunes, les adultes du mouvement se doivent d'être en capacité de remplir de leur mieux le rôle qui est le leur. Dans ce cas, l'organe compétent définit les modalités de la consommation éventuelle d'alcool (conseil d'unité, conseil fédéral, équipe de formateurs). En aucun cas, un adulte ne peut revendiquer un droit individuel et personnel à consommer de l'alcool (ou autre produit psychotrope).

Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique ASBL
Extrait de leur déclaration sur les psychotropes

J'ai testé pour vous

Et pourquoi pas un bar à eaux ?

C'est du dernier chic ! Un bar qui ne propose que de l'eau. Ou plutôt des eaux ! Eaux plates ou eaux gazeuses (naturelles ou artificielles), eaux de source et eaux minérales (à vous de trouver la différence), eaux françaises et eaux d'importation.

Les goûts sont différents. Les flacons sont différents, forme, couleur du plastique ou du verre et jouent avec la lumière. Et on a le droit d'extrapoler : des sirops, des tisanes et infusions. L'eau est partout, frémissante ou avec des glaçons. Et il y a aussi toutes les collections de verres. L'eau n'aura sûrement pas la même saveur dans un verre à pied et au col largement évasé que dans une flûte à champagne et encore moins que dans un gobelet carton.

Voici donc une animation originale. La présentation doit être soignée. L'eau se veut propre, claire et translucide. On jouera donc sur des décors blancs, sur la lumière. L'accueil sera tout aussi soigné : tabourets



de bar, tables de dégustation avec parasol, sans oublier le pilier de bar (et ses histoires idiotes) fréquemment obligé d'aller vider la vessie. Une animation qui ne se prend pas au sérieux, peu coûteuse, et qui, au deuxième degré, permet de réfléchir à une attitude citoyenne contre l'alcoolisme.

Extrait de L'Équipée n°187, juin 2003

Proposition

Ce dossier thématique avait pour objectif d'apporter une réflexion sur nos pratiques concernant la gestion de l'alcool lors de nos rencontres... et si nous allions encore plus loin à l'image des Scouts de Belgique ASBL - et de bien d'autres mouvements « scouts » - avec un positionnement clair et affirmé de la part du Comité directeur, en adéquation avec la société actuelle, et par le développement et la promotion d'outils de sensibilisation, d'accompagnement et de formation pour la mise en œuvre de cette posture. Le débat pourrait alors se poursuivre sur une réflexion beaucoup plus large sur nos attitudes éducatives face à l'alcool. Dans le cadre de leurs missions, les Éclaireurs Éclaireurs de France doivent apporter, dans la limite de leurs possibilités, des solutions à un fait de société, aux conséquences parfois dramatiques.

Pour continuer la discussion

Vous pouvez nous écrire à editions@eedf.asso.fr pour répondre, compléter les contributions de la rubrique Dialogue ou en suggérer d'autres. À vos plumes !

Information sur les différentes législations européennes relatives à l'alcool



Exemple de mise en situation des responsables/ animateurs lors de soirées/ événements dont l'objectif est de les faire réfléchir sur leur rapport à l'alcool

